



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{ER} TRIMESTRE 2017



→  

Au 1^{er} trimestre 2017, on compte environ 193 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTÉ DE

14%

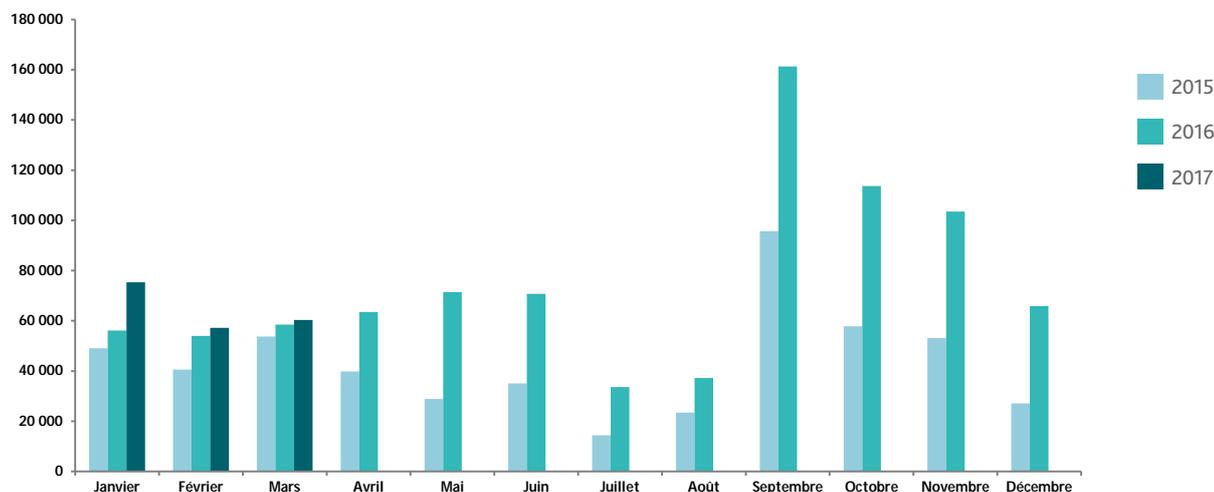
SUR UN AN

Environ 193 000 entrées en formation au 1^{er} trimestre 2017, soit + 14% sur un an

Entre janvier et mars 2017, on compte près de 193 000 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 14% sur un an, après avoir augmenté de 17% entre le 1^{er} trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016 [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée au 1^{er} trimestre 2016 s'expliquait par les débuts de la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduit par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015, la hausse atteignant 105% au 4^e trimestre 2016 (par rapport au 4^e trimestre 2015). Au 1^{er} trimestre 2017, avec la prolongation du plan 500 000, le niveau des entrées en formation reste supérieur de 35% au niveau de 2015.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



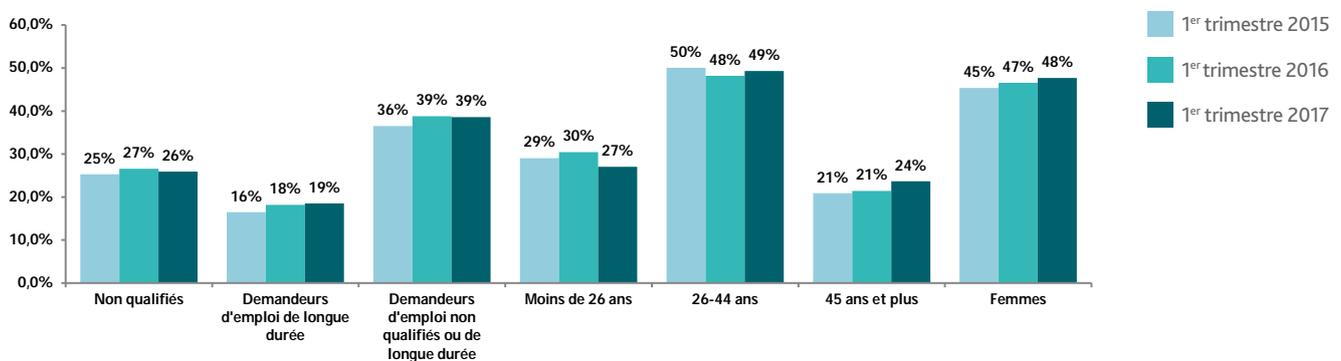
La part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée se stabilise

Avec la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », entre le 1^{er} trimestre 2015 et le 1^{er} trimestre 2016, la part des demandeurs d'emploi entrés en formation non qualifiés ou chômeurs longue durée avait progressé, avec des hausses respectives de 1 et 2 points [cf. Graphique 2]. La part des demandeurs d'emploi présentant l'un ou l'autre de ces deux critères augmentait quant à elle de 2 points. Entre le 1^{er} trimestre 2016 et le 1^{er} trimestre 2017, la part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée parmi les entrants en formation se stabilise.

Par ailleurs, entre le 1^{er} trimestre 2016 et le 1^{er} trimestre 2017, la part des moins de 26 ans recule d'environ 3 points et la part des femmes progresse d'1 point.

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Non qualifiés : niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu.

Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des AIF et AFC progresse

La hausse des entrées en formation concerne en particulier les formations de type AIF et AFC [cf. Sources et Définitions]. Par rapport au 1^{er} trimestre 2016, leurs parts respectives progressent de 4 et 3 points [cf. Tableau 1].

Tableau 1

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	1 ^{er} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2017
AFC	12%	9%	12%
AIF	25%	21%	25%
POEI	3%	4%	4%
AFPR	7%	6%	7%
POEC	2%	3%	3%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	51%	57%	49%
Ensemble	100%	100%	100%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée des formations est en légère diminution

Entre le 1^{er} trimestre 2016 et le 1^{er} trimestre 2017, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue légèrement : elle passe de 441 heures à 402 heures. Cette baisse est en partie liée à la progression de la part des AFC et AIF, dont les durées de formation sont en moyenne plus courtes. Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne la majorité des objectifs de formation, et plus fortement que pour les autres les formations avec un objectif de professionnalisation, de remise à niveau des savoirs de base. [cf. tableau 2].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2015	1 ^{er} trimestre 2016	1 ^{er} trimestre 2017
Ensemble	410	441	402
Par type de formation			
AFC	327	379	335
AIF	270	263	260
POEI	193	163	171
AFPR	304	306	312
POEC	249	241	250
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	643	625	599
Par objectif de formation			
Certification	571	592	551
Professionalisation	478	520	418
Pré-qualification	483	496	455
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	263	255	256
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	241	289	240
Mobilisation, aide au projet professionnel	343	420	358
Perfectionnement, élargissement des compétences	191	204	207
Formation à la création entreprise	88	82	98

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Le développement personnel et professionnel, le transport et la manutention regroupent environ 30% des entrées en formation au 1^{er} trimestre 2017

Au 1^{er} trimestre 2017, les dix principaux champs de formation regroupent près de 60% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent près d'un tiers (30%) des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.), le transport et la manutention. Les durées moyennes de formation sont très élevées dans les secteurs de la santé ou de l'action sociale, et en revanche beaucoup plus faibles dans la manutention ou la direction d'entreprise. La baisse de la durée moyenne des formations est plus marquée dans les secteurs pour lesquels les AIF et les AFC ont un poids important, comme par exemple le développement personnel et professionnel.

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	1 ^{er} trimestre 2015		1 ^{er} trimestre 2016		1 ^{er} trimestre 2017	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	8%	347	18%	423	17%	374
Transport	10%	254	9%	280	9%	276
Manutention	6%	153	6%	139	6%	148
Langues	4%	237	4%	223	4%	249
Secrétariat, assistantat	4%	385	4%	223	4%	422
Commerce	4%	395	4%	457	4%	436
Hôtellerie, restauration	4%	306	4%	364	4%	333
Direction d'entreprise	5%	143	4%	147	4%	127
Santé, secteur sanitaire	4%	1 211	4%	1 192	4%	1 141
Action sociale	4%	823	4%	838	4%	706

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Note : Seuls les 10 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 58% des entrées en formation)

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Stéphane DUCATEZ

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

